

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Et le treize septembre à dix neuf heures
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Hélène LAGARDE, Lydia LAGARDE, Georges RODRIGUES, Michel TRONCHE Absents : Elodie BARRES (pouvoir à Michel FEL), Pascal DELTORT (pouvoir à Michel FEL), Maryline CROS (excusée)
Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 18/06/2021
- Délibération : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- ENEDIS : devis borne fixe place St Estefe
- Communauté de communes : présentation du projet de pacte financier et fiscal en préparation de la réunion du conseil communautaire du 15/09/2021
- Point sur les travaux de voirie
- Point sur la rentrée scolaire
- Questions diverses

Le procès-verbal du 18/06/2021 est adopté

OBJET DE LA DELIBERATION : EVOLUTION DU PERIMETRE DU SIAEP SAINT CONSTANT – SAINT ETIENNE DE MAURS N° 2021-25

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-19, L. 5212-16 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du SIAEP ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015 créant la commune nouvelle de Saint-Constant-Fournoulès ;

Vu la délibération du 4 juin 2021 de la commune de Saint-Constant-Fournoulès portant demande au SIAEP de rattacher l'ensemble de son périmètre (Fournoulès),

Considérant l'opportunité pour la commune nouvelle de Saint-Constant-Fournoulès de devenir membre du SIAEP pour l'intégralité de son territoire ;

Cette intégration nécessite l'accord des communes membres mais aussi le changement des statuts du syndicat.

Monsieur le Maire expose que cette intégration s'effectuera sans surcoûts aux abonnés du SIAEP. Les abonnés de Fournoulès seront soumis aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur sur le SIAEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'intégration de l'ensemble du périmètre de la commune de Saint-Constant-Fournoulès au SIAEP ;
- autorise Monsieur le Maire à mener toutes les démarches inhérentes au processus d'élargissement du périmètre du syndicat.

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVANCEMENT DE GRADE – MISE EN PLACE
DES RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES »** **N° 2021-26**

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement quel que soit la filière, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 10/06/2021,

Le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- adopte la proposition ci-dessus

**OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE
PLACE SAINT-ESTEFE** **N° 2021-27**

Suite au projet d'installation d'une borne électrique place St-Estefe, Monsieur le Maire présente le devis établi par ENEDIS.

Le montant de la dépense à prévoir s'élève à 1 302,48 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de communes : présentation et débat sur le projet de pacte financier et fiscal.

Voirie : des travaux de point à temps sur diverses voies communales ont été réalisés pour un montant de 63 892,56 euros TTC. Les travaux prévus au village de Montmarty sont en cours.

Point sur la rentrée scolaire.

Travaux salle polyvalente : une réunion aura lieu, en présence du cabinet d'architecture PhBa, lundi 20 septembre 2021 à 19 heures.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,

